

D 2023 11 09 094

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 11 Septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, D. GANNE, J-O. RABOT, G. MASRARI, M. GRENIER, C. TOWNSEND, C. BIOLAY, V. KRYCK, A. NEUSSER, L. JACQUEMET, J. DIZERENS, P. GUINOT, A. BOUSSER, H. GRANGE,

Absent : M. FOURNIER,

Absents excusés : Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ, M. CHALENDAR,

Procurations: W. DELAVENNE à M. LAPTEVA, J. DAZIN à M. GRENIER, M. CHALENDAR à H. GRANGE, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, Y. DUMAS à M. GIRIAT,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

## 4. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Pour le service enfance :

Un adjoint d'animation, sur un poste d'ATSEM, ne peut plus effectuer ses heures de ménage suite à des restrictions de la médecine du travail.

Il convient donc de la remplacer 4 jours par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 par un agent technique en charge de la restauration collective sur l'école des bois.

Son temps de travail doit donc être déminuer de 4 heures hebdomadaires.

Vu l'avis favorable du Conseil Technique Territorial, qui s'est réuni le 7 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 32 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

- **CRÉÉ** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

Fait à Ornex, le 12 septembre 2023

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 16 septembre 2023

Affiché le : 16 septembre 2023